



L'info en poche

Procédure Admission Post Bac (APB)

infojeunesse.fr

infoeurope.fr

atoustages.com



**ORIENTATION
POUR TOUS**
Pôle information et orientation
sur les formations et les métiers



Procédure Admission Post-Bac (APB)

Centre Régional Information Jeunesse - Normandie Caen

16 rue Neuve Saint-Jean 14000 CAEN

02 31 27 80 80 - ij@infojeunesse.fr

Janvier 2017

SOMMAIRE

APB : LES NOUVEAUTÉS 2017 1

INSCRIPTION SUR APB : COMMENT FAIRE ? 2

QUELLES FORMATIONS CONCERNÉES PAR APB ? 3

ADMISSION POST BAC : LE CALENDRIER 5

Procédure Admission Post Bac (APB)

La majorité des inscriptions en 1ère année d'enseignement supérieur se font via le site internet d'Admission Post Bac (APB) : www.admission-postbac.fr. Ce portail vous permet de demander à vous inscrire dans une université ou un autre centre de formation de l'enseignement supérieur. Il permet aussi d'obtenir des informations sur les formations, des conseils d'orientation, des renseignements sur les établissements.

APB : LES NOUVEAUTÉS 2017

La procédure d'Admission Post-Bac (APB) 2017 comporte quelques nouveautés.

Vous avez jusqu'au 20 mars 2017 pour formuler vos vœux en choisissant parmi les 12 000 formations répertoriées sur le site APB. Cette année, il est possible de formuler jusqu'à 24 candidatures dont douze maximum par grande famille de formation.

Douze candidatures en classes prépa et MANAA

Contrairement aux autres années, il n'y aura plus de restriction spécifique pour les candidatures en classes prépa et mise à niveau en arts appliqués (Manaa). Les candidats pourront faire jusqu'à douze candidatures en classe prépa y compris dans la même voie (contre six l'année dernière) et 12 candidatures en Manaa (au lieu de 3 l'année précédente).

Candidatures groupées : possibilité d'interclasser des vœux

Pour augmenter vos chances d'admission, vous devez, depuis l'année dernière, faire des « vœux groupés » dans les filières en tension (droit, Paces, psychologie et Staps). Cette année, vous avez la possibilité d'intercaler entre deux établissements proposant le même diplôme, des vœux vers d'autres filières.

3ème phase d'admission : le « Oui mais » désormais possible

Du 8 juin au 14 juillet 2017, trois phases d'admission se succéderont.

Lors des deux premières phases d'admission, vous avez le choix entre 4 réponses : « **Oui définitif** » (lorsque vous acceptez la formation), « **Oui mais** » (lorsque vous acceptez la proposition mais espérez avoir une formation mieux placée dans votre liste de vœux), « **Non mais** » (lorsque vous refusez la proposition mais maintenez vos demandes pour les vœux mieux placés) et « **Démission** ».

Jusqu'à l'année dernière il n'était pas possible de répondre « Oui mais » à la 3ème phase d'admission. Ce n'est plus le cas, vous avez désormais la possibilité d'aller en procédure complémentaire tout en conservant la proposition d'admission qui vous a été faite.

Quinze jours de plus pour la procédure complémentaire

La procédure complémentaire met en relation les établissements qui ont encore des places vacantes et les candidats sans proposition d'admission ou qui souhaitent obtenir une autre proposition sans perdre le bénéfice de celle obtenue en procédure normale. Cette année le dernier délai pour la procédure complémentaire est fixé au 25 septembre, soit 15 jours plus tard que l'année dernière.

L'apprentissage, traité de façon spécifique

Enfin, les candidatures pour les formations en apprentissage sont désormais traitées dans une liste à part, distincte des autres formations sous statut scolaire. La saisie des vœux s'effectuera du 20 janvier au 25 septembre.

Vous n'aurez pas à classer vos vœux par ordre de préférence. Dès lors que vous signez un contrat d'apprentissage avec une entreprise pour une formation qui peut vous accueillir, une proposition d'admission vous sera faite automatiquement sur APB.

INSCRIPTION SUR APB : COMMENT FAIRE ?

Vous êtes en terminale ou vous êtes déjà bachelier et souhaitez vous réorienter ? Avant de remplir vos vœux, prenez le temps de vous informer sur vos futures études en rencontrant un conseiller d'orientation au CIO. Vous pouvez également obtenir des informations sur les formations existantes auprès du CRIJ ou du PIJ/BIJ le plus proche de chez vous. Pensez aussi aux journées portes ouvertes des établissements que vous visez pour rencontrer des étudiants.

Vous êtes concerné par APB si :

- vous avez **moins de 26 ans**.
- vous êtes **scolarisé en Terminale générale, technologique ou professionnelle** dans un établissement public ou privé de l'Éducation nationale ou de l'Agriculture, du Cned ou dans un centre de formation d'apprentis (CFA).
- vous êtes **déjà étudiant de l'enseignement supérieur** et vous souhaitez **changer d'orientation** pour vous inscrire en première année sélective (BTS, DUT, CPGE, écoles...).
- vous désirez **reprendre vos études supérieures** et vous inscrire **en première année de l'enseignement supérieur**.

En cas de redoublement ou de réorientation après une 1ère année réussie

Pour redoubler dans la même formation, avec l'accord de l'établissement, inutile de repasser par APB.

Si vous avez validé une 1ère année d'études supérieures et que vous souhaitez changer de formation et entrer en 2ème année de cette nouvelle formation, vous devez vous adresser à l'établissement où se trouve la formation souhaitée pour connaître la marche à suivre.

Inscription sur Admission Post Bac, les documents demandés

À partir du 20 janvier, vous pouvez ouvrir votre dossier sur APB. Pour votre inscription sur Admission Post Bac, il vous faut :

- une **adresse mail valide**
- votre n° **INE / BEA** (10 chiffres + 1 lettre), que vous trouverez sur le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat.
- votre n° d'inscription au baccalauréat dit **n° OCEAN**. Il figure sur votre relevé de notes aux épreuves anticipées ou sur votre fiche d'inscription au baccalauréat.
- votre **relevé de notes** aux épreuves anticipées du baccalauréat ou le relevé de notes du baccalauréat.

Important : au moment de votre inscription sur Admission Post-Bac, il vous est attribué un **numéro de dossier APB** et un **code confidentiel**. Notez-les bien car vous en aurez besoin chaque fois que vous voudrez vous connecter à votre dossier.

Étudiants étrangers

Les étudiants étrangers de moins de 26 ans, titulaires ou futurs titulaires d'un bac étranger et candidats à une formation post-bac, doivent suivre les mêmes démarches que les autres candidats sur Admission Post Bac.

QUELLES FORMATIONS CONCERNÉES PAR APB ?

Plus de 12 000 formations diplômantes et écoles de l'enseignement supérieur sont concernées par la procédure Admission Post Bac. Vous pouvez trouver le nom des établissements qui proposent les formations diplômantes et les écoles de l'enseignement supérieur sur le site APB à la rubrique « Rechercher une formation ».

Vous avez le droit de formuler jusqu'à 24 candidatures, dont 12 maximum par famille de formations (12 BTS, 12 formations d'ingénieurs...).

Les formations diplômantes accessibles sur APB :

BTS, BTSA, DUT

Deust (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques)

CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles)

CPES (classes préparatoires aux études supérieures)

CUPGE (cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles)

DCG (diplôme de comptabilité et de gestion)

1ère année de licence (L1)

Paces (1re année commune aux études de santé)

Classes prépa des professions paramédicales et sociales

MAN (classes de mise à niveau hôtellerie)

Manaa (classes de mise à niveau en arts appliqués)

DMA (diplôme des métiers d'arts)

DTS (diplôme de technicien supérieur)

DU (diplôme universitaire)

MC (mention complémentaire)

Les écoles de l'enseignement supérieur présentes sur APB :

- les écoles de commerce du réseau des EGC (écoles de gestion et de commerce) des chambres de commerce et d'industrie (CCI), le réseau Ecricome Bachelor, le réseau du concours ATOUT + 3, le réseau fBS Bachelor, et le réseau Bachelor en Management - Groupe ESC Toulouse.

- près de 170 écoles d'ingénieurs. Parmi les concours communs, Advance et Archimède regroupent plus de 35 écoles d'ingénieurs.

- les 20 écoles nationales supérieures d'architecture (Ensa). En raison de leur très forte attractivité et de capacités d'accueil limitées, les écoles ne peuvent accepter toutes les demandes : seul un candidat sur 10 est retenu ! Peaufinez donc votre dossier, en particulier votre lettre de motivation.

13 écoles nationales d'art.

- certaines écoles du secteur paramédical et social (éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants).

Certaines universités proposent une année préparatoire à l'université en un an, disponible sur APB.

Les formations et écoles de l'enseignement supérieur que vous ne trouverez pas sur APB

- la plupart des formations du secteur paramédical et social.
- plus de 200 écoles de commerce (concours Sésame, Accès, Pass, Team...)
- certaines écoles d'ingénieurs, dont beaucoup d'écoles d'ingénieurs en agriculture
- l'Ensad, Les Gobelins, l'EPSAA de la Ville de Paris, l'ENSCI, les Beaux-Arts (Ensb)
- les IEP et Sciences-Po Paris
- les capacités en droit et les DAEU (diplômes d'accès aux études universitaires).

ADMISSION POST BAC : LE CALENDRIER

Le calendrier Admission Post Bac se découpe en deux grandes phases : pendant la première, vous entrez vos vœux d'orientation ; pendant la seconde, vous répondez aux propositions qui vous sont faites.

Du 20 janvier au 31 mai 2017 : concentrez-vous sur vos vœux et candidatures

Du 20 janvier au 20 mars 2017

Phase de préinscription : Vous ouvrez votre dossier d'inscription sur le site admission-postbac.fr et saisissez vos vœux de poursuite d'études par ordre de préférence (jusqu'à 24 vœux).

Une fois que vous avez validé (le 20 mars), vous ne pouvez plus ajouter ni retirer de vœux, mais vous pouvez en changer l'ordre jusqu'au 31 mai minuit.

Du 20 janvier au 2 avril 2017

Vous constituez vos dossiers de candidature : dossiers électroniques dans la majorité des cas, dossiers "papier" pour certains établissements de formation qui en demandent : classes prépa, BTS, DUT...).

Attention, le 2 avril est la date limite pour la modification de votre dossier (saisie des notes, lettre de motivation...), mais aussi pour la validation et l'impression des fiches de vœux, ainsi que pour l'envoi des dossiers papier.

Du 3 mai au 6 mai 2017

Vous vérifiez la bonne réception de vos dossiers de candidature dans les établissements destinataires.

Jusqu'au 31 mai 2017

Vous pouvez modifier l'ordre de vos vœux.

Du 8 juin au 14 juillet 2017 : c'est la période pendant laquelle les établissements répondent à vos vœux.

Du 8 juin (14h) au 13 juin (14h) 2017 : première phase de propositions d'admission

Du 26 juin (14h) au 1er juillet (14h) 2017 : deuxième phase

Du 14 juillet (14h) au 19 juillet (14h) 2017 : troisième phase

A partir du 27 juin (14h) 2017 : ouverture de la **procédure complémentaire** pour les candidats sans proposition ou n'ayant effectué aucune candidature avant le 20 mars.

Si vous êtes admis dans la filière que vous avez demandée en premier vœu : répondez par un "oui définitif", et c'est terminé ! Vous n'avez plus qu'à faire votre inscription administrative auprès de l'établissement.

Si vous n'êtes pas admis dans la filière de votre premier vœu, mais dans votre deuxième ou troisième vœu : vous pouvez demander à ce que votre demande soit réexaminée. Répondez donc "oui mais", et vous devrez ensuite répondre entre le 23 et le 28 juin.

Si vous n'avez toujours pas donné de réponse définitive ("oui définitif" ou "je renonce"), vous vous connectez alors à la 3ème phase d'admission entre le 14 et le 19 juillet.

25 septembre 2017 : date limite de formulation des vœux dans le cadre de la procédure complémentaire.

30 septembre 2017 : Fin de la procédure Admission Post-Bac 2017.

En cas de refus

Vous avez laissé passer la date ou vous avez été refusé pour l'ensemble de vos vœux ? Une **procédure complémentaire** est mise en œuvre sur le site, **à partir du 27 juin**. Des places restantes sont encore accessibles, mais parfois dans des filières différentes que celles demandées.

Autre solution : présentez-vous dans les différents établissements de votre région, il peut rester quelques places libres, suite à des désistements.

Pensez aussi aux écoles recrutant leurs étudiants sans passer par Admission Post Bac : Sciences-Po, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce...

Pour plus d'informations sur la procédure APB, vous pouvez consulter le site www.admission-postbac.fr ou vous adresser au CIO le plus proche de chez vous.